

Questions orales

Ces employés pourraient notamment réparer le matériel actuel ou construire le matériel transcontinental que le ministre avait promis quand il a fait son annonce au sujet des réductions catastrophiques des services VIA Rail l'automne dernier. Ce n'est pas le travail qui manque, madame le Président. Pourquoi le ministre des Transports ne s'entend-il pas avec le Canadien National pour faire quelque chose de ce genre?

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis certain que si je prenais ce genre de décision, c'est-à-dire que si, tous les jours en entrant au bureau le matin, je donnais des instructions à Air Canada, au CN et à d'autres compagnies de la Couronne pour lesquelles je suis responsable, plusieurs députés seraient les premiers à me condamner. Le rôle du ministre en ce qui a trait aux compagnies de la Couronne, c'est tout simplement d'indiquer des lignes de politique générale et de ne pas essayer de fonctionner, de veiller aux activités quotidiennes de ces sociétés. Tout ce que je peux dire, c'est que je regrette moi aussi, évidemment, la situation qui a conduit à ces mises à pied. Je ferai observer cependant que, à cause d'une combinaison de l'assurance-chômage et des contrats de ces employés, dans un très grand nombre de cas, dans la majorité des cas, ils reçoivent jusqu'à 80 p. 100 de leur salaire durant la période de mise à pied.

[Traduction]

M. Blaikie: Madame le Président, le renvoi temporaire de 1,200 employés d'un atelier n'est pas chose courante et cela n'a pas dérangé le ministre de se mêler des affaires de VIA Rail lorsqu'il a jugé bon de démolir les services-voyageurs.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Tous ceux qui travaillent pour les chemins de fer ou qui s'intéressent à l'avenir des transports au Canada n'oublieront pas de sitôt le ministre des Transports actuel.

LA FAÇON D'AVISER LES SYNDICATS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Le ministre pense-t-il que c'est une bonne chose que les syndicats visés par ces renvois temporaires aient appris la nouvelle à la radio locale? S'il est d'accord sur cette façon de procéder, est-ce que cela veut dire que le gouvernement a maintenant demandé aux sociétés de la Couronne de traiter les syndicats avec autant de mépris que les libéraux traitent le Parlement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, comme j'ai déjà répondu au reste de la question, je voudrais simplement établir la distinction entre la décision prise par le gouvernement au sujet de VIA Rail, qui consistait en une décision de politique relative aux sommes ou aux subventions que le gouvernement du Canada était prêt à accorder à VIA Rail et aux pertes qu'il avait les moyens d'assumer, et la

décision relative au nombre d'employés qui doivent être renvoyés temporairement et qui relève selon moi de la gestion quotidienne d'une société de la Couronne.

* * *

LES PIPE-LINES

LA CONSTRUCTION D'UN GAZODUC VERS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et, si cela peut l'aider, je lui rappelle que je représente la circonscription de Fundy-Royal. Le premier ministre se souviendra d'avoir pris la parole devant le Board of Trade de Halifax, en Nouvelle-Écosse. Au cours de cette discussion, il a notamment déclaré:

... qu'un gouvernement libéral prendra des mesures immédiates ...

Le premier ministre a parlé de mesures immédiates.

... pour s'assurer l'entière collaboration de toutes les parties en vue de construire un gazoduc qui desservirait Québec et les Maritimes.

Puis il a poursuivi en disant que ce gazoduc fonctionnerait dans les deux sens. Cette déclaration remonte à janvier 1980, soit il y a près de deux ans et demi.

Le premier ministre peut-il dire aujourd'hui aux habitants de la région Atlantique ce qu'il entend par «mesures immédiates»? Peut-il donner l'ordre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de prendre des mesures maintenant même, à l'instant, sans tarder, immédiatement, sur-le-champ, en vue d'établir au plutôt le calendrier des travaux de construction du gazoduc qui traversera le Saint-Laurent pour se rendre dans les provinces de l'Atlantique et insister pour que celui-ci fonctionne à double sens, comme promis?

M. Lawrence: Dès que possible!

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'honorable député n'a qu'à se référer aux décisions qui ont été rendues par l'Office national de l'énergie et confirmées par le gouvernement du Canada lesquelles indiquent un calendrier qui est connu du public. Il y a eu certains délais dans la mise en marche du programme au Québec pour toutes sortes de raisons ayant trait aux questions relatives aux relations ouvrières, d'une part, et aux questions d'approbation de l'administration provinciale, d'autre part. Nous nous attendons à ce que le gazoduc parvienne à Trois-Rivières cet automne, et à Québec au cours du printemps de 1983.

[Traduction]

M. Corbett: Madame le Président, les faits nous prouvent de manière évidente que la promesse faite par le premier ministre de prolonger le gazoduc jusque dans les provinces de l'Atlantique était aussi creuse que celle qui concernait la non-augmentation du prix de l'essence!